



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 90323

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la possibilité d'instaurer dans les restaurants scolaires un menu végétarien « en alternative au menu quotidien ». Une tribune parue, il y a quelques semaines dans un quotidien national et signée, notamment, par plusieurs philosophes et journalistes, propose la généralisation d'une option végétarienne qui permettrait de satisfaire simultanément toutes les préférences alimentaires, de quelque ordre qu'elles soient. Cette perspective est inquiétante. En effet, le restaurant scolaire ne sert pas seulement à nourrir des élèves entre deux moments de cours. C'est aussi un lieu d'apprentissage du repas, structuré composé d'une entrée, d'un plat principal associant apport protidique et un accompagnement (céréales, légumes), d'un laitage et d'un dessert à plusieurs reprises. Le ministère de l'éducation nationale a mis en avant « l'aspect éducatif » du repas pris en restauration scolaire. De plus, la viande est la principale source de protéines, de fer, de zinc et de vitamines B3, B6 et B12. Elle est essentielle à l'équilibre alimentaire. Enfin, la mise en place d'un repas végétarien de substitution au menu quotidien aurait pour conséquence directe de faire chuter les volumes de viande consommée dans les restaurants scolaires et donc de précipiter la crise que traverse aujourd'hui la filière viande française. Aussi, il lui demande de ne pas prendre sur ce sujet une décision qui viserait à affaiblir nos enfants et à déstabiliser nos territoires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90323

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7843

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)